

**Ollainville****DELIBERATION**  
**N° CM 34/070/2024**

# DÉLIBÉRATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### - Séance du 25 juin 2024 -

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
**27**Présents et représentés :  
**27**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 19 juin 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

**PRÉSENTS :** M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,  
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, M. Nicolas FOUQUE,  
M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,  
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY,  
M. Michel BURILLO, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ qui donne procuration à Mme Véronique MAFFÉO, M. Didier BONNIER qui donne procuration à M. Michel BURILLO, M. Patrick BONNEMYE qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Olivier MALECAMP, Mme Sophie Anne PÉAN qui donne procuration à Mme Marie-France DELANZY, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR, M. Nicolas PIOT qui donne procuration à M. Nicolas FOUQUE, Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Isabelle BOTIN

• **Règlement intérieur de l'accueil périscolaire de l'école Claudine Hermann – Approbation**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Considérant** que l'école Claudine Hermann, construite sur le territoire de la commune d'Ollainville, ouvrira à la rentrée scolaire de septembre 2024.

**Considérant** que cette école est destinée à accueillir les élèves de l'écoquartier des Belles Vues, domiciliés aussi bien sur Ollainville qu'Arpajon,

**Considérant** que cette école, comme toutes les écoles du territoire, verra fonctionner un accueil périscolaire (restauration, garderies du matin et du soir et études), qu'il convient d'encadrer par un règlement intérieur,

**Considérant** que des réunions de travail, associant les agents des deux communes, ont abouti à la rédaction d'un projet commun de règlement intérieur de l'accueil périscolaire spécifique à cette école,

**Considérant** l'avis de la Commission « Éducation, temps de l'enfant et politique familiale », réunie le 17 juin 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur Julien BOUILLON, Conseiller Municipal,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ**

- **Approuve** le règlement intérieur de l'accueil périscolaire de l'école Claudine Hermann, annexé à la présente.
- **Autorise** le Maire à le signer.

*Le 27 juin 2024*

*Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire*

